

4 novembre 2025 – Université de Neuchâtel

Les sites pollués – Le cadastre des sites pollués dans le nouveau contexte réglementaire – Divergences, convergences et enjeux de la différence des régimes applicables aux sols pollués, sites pollués et déchets – Illustration à l'aide de cas actuels – Tour d'horizon de la jurisprudence récente

Cadre juridique : les développements récents en matière de sols pollués, de sites pollués et de gestion des déchets ; l'assainissement des sites pollués par les PFAS en Valais ; la gestion de la pollution des sols aux dioxines à Lausanne; les nouveautés de la jurisprudence en matière de sites pollués et de responsabilité.

Direction du cours : Prof. Isabelle Romy

De quoi s'agit-il ?

La protection des sols, la gestion des sites pollués et le traitement des déchets sont soumis à des régimes juridiques différents, qu'il s'agisse de l'étendue des mesures de protection de l'environnement exigées ou des responsabilités financières liées à l'exécution de ces mesures. Les cas de pollutions causées par les PFAS ou les dioxines découvertes dans notre pays il y a quelques années ont fait apparaître les nombreux points de rapprochement, mais également les divergences importantes de ces régimes, qui complexifient la gestion et l'assainissement de ces sites. Ils ont également conduit à des révisions de la loi et des ordonnances d'exécution. Ces cas mettent également en exergue le besoin accru de coordination entre les divers services et autorités d'exécution impliquées, ainsi que la nécessité de maîtriser la communication aux publics.

Nous passerons en revue les principaux développements en la matière, notamment s'agissant de la mise à jour des cadastres des sites pollués pour y insérer de nouveaux sites pollués (places de jeux et jardins publics où jouent des enfants en bas âge, place d'exercice des pompiers).

Les enjeux et complexités de ces distinctions seront illustrés à la lumière de cas d'assainissement emblématiques et actuels.

Nous présenterons également la jurisprudence récente en matière de sites pollués et de responsabilités.

Objectifs de la formation

Les participantes et participants connaîtront les principales différences applicables en matière de sols pollués, de sites pollués et de traitement des déchets. Ils seront sensibilisés aux enjeux liés à ces différences de régimes à la lumière d'exemples tirés de la pratique.

Ils connaîtront les règles applicables en matière de répartition des responsabilités pour les coûts des mesures d'investigation, de surveillance et d'assainissement et les enjeux pour les entreprises et leurs organes.

Contenu du cours

Ce cours présente les dispositions légales applicables en matière de sols pollués, de sites pollués et de gestion des déchets à la lumière de cas pratiques actuels, de l'évolution des bases légales et de la jurisprudence la plus récente. (Ce cours ne traite pas des principes de base et des instruments du droit de l'environnement).

Public visé

Le cours s'adresse à toutes celles et ceux qui sont confrontés ou intéressés par les questions du droit des sites contaminés. Ce cours s'adresse notamment aux détentrices et détenteurs de sites, aux investisseuses et investisseurs, aux entreprises (direction, site managers, chargés d'environnement), aux bureaux de géologie, aux ingénieur-e-s, aux architectes, aux collaboratrices et collaborateurs des administrations cantonales et communales, des services cantonaux, des services industriels, des banques et des assurances, aux juristes et aux avocats.

Intervenantes et intervenant

Prof. Dr. Isabelle Romy

Professeure à l'EPFL et à l'UNIFR, avocate, associée Kellerhals Carrard

Reto Tietz

Chef de la section sites pollués, Division Déchets et matières premières, OFEV

Yves Degoumois

Adjoint et remplaçant de la Cheffe de Service, Service de l'environnement (SEN) du Canton du Valais

Jeremias Blaser

Responsable du Bureau Climat et Durabilité, Ville de Lausanne

Dre Valérie Wyssbrod

Direction de la formation continue en droit de l'environnement, Chargée d'enseignement dans le Master en conservation de la biodiversité, Université de Neuchâtel

Doctorat en droit, Master en sciences humaines et sociales (communication, journalisme/sociologie/psychologie)

4 novembre 2025 – Université de Neuchâtel

Les sites pollués

Salle R.E.42 : Université de Neuchâtel, Faculté des lettres, Espace Tilo-Frey 1, 2000 Neuchâtel

Programme

08h45	Accueil et café
09h15	Bienvenue et présentations Valérie Wyssbrod Introduction générale au cours Isabelle Romy Sites pollués, sols pollués et gestion des déchets pollués : convergences, divergences et enjeux de la distinction des régimes applicables Isabelle Romy Le cadastre des sites pollués dans le nouveau contexte réglementaire Reto Tietz
Pause 20 min.	
	L'assainissement des sites pollués par des PFAS en Valais : défis, complexité et questions ouvertes Yves Degoumois Discussion
12h30	Pause repas
14h00	La gestion des atteintes à l'environnement causées par les anciennes usines d'incinération des déchets : l'exemple de la pollution des sols aux dioxines à Lausanne Jeremias Blaser Le nouvel art. 18 al. 3 OSites sur la remise en place des matériaux d'excavation pollués : les enjeux à la lumière de l'ancienne décharge de Gamsenried Yves Degoumois
Pause 20 min.	
	Tour d'horizon de la jurisprudence récente en matière de sites pollués et de responsabilités Isabelle Romy Discussion
17h30	Fin du cours

Finance d'inscription

La finance d'inscription comprend la participation au cours et le matériel, le repas de midi ainsi que les collations lors des pauses.

Module d'une journée

Prix : CHF 690.-

Prix partenaires* : CHF 640.-

** Les personnes liées à une institution ou une organisation partenaire (issues de l'OFEV, des services cantonaux membres de la CCE, CFP ou membre ADE ou VSA) bénéficient du prix partenaire.*

Attestation de participation

La participation à chaque module donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Contact et informations

Université de Neuchâtel

Faculté de droit
Formation continue en droit de l'environnement
Av. du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel

Tel. : 032 718 12 22
environnement.droit@unine.ch



Inscription

[Inscription en ligne](#)

Email : environnement.droit@unine.ch

Infos : <https://droitenvironnement.ch>